

Consultations et actes en activité libérale

NOM : **HAMADOUCHE Moussa**

Spécialité Chirurgie orthopédique

Convention AM Secteur 2

Horaires de consultations

Jour	Heure
<i>Mardi en alternance avec le vendredi</i>	<i>14 h à 17 h</i>

Honoraires

Consultation	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'Assurance Maladie
<i>70 à 150 €</i>	<i>70 à 150 €</i>	<i>23 à 66 €</i>

Actes et prestations les plus couramment pratiqués :

Actes	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'Assurance Maladie
<i>PTH</i>	<i>1 000 à 4 000 €</i>	<i>459,80 €</i>
<i>PTG</i>	<i>1 000 à 4 000 €</i>	<i>567,67 €</i>
<i>RPTH</i>	<i>3 000 à 6 000 €</i>	<i>777 €</i>

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention

Votre médecin détermine librement ses honoraires. Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie.

Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Modes de paiement acceptés Chèque et espèces.